



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.85
5 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 5 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité en date du 31 mars 1993, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur d'apparentes violations de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 30 septembre et le 3 octobre 1993, il semble que sept vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera dans l'annexe à la présente note des précisions sur la date, l'heure et l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme d'apparentes violations s'élève à présent à 885.

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(30 septembre-3 octobre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
901	30 sept.	15 h 5	15 h 19	L'AWACS a établi un contact radar avec un aéronef volant à 20 kilomètres au sud de Zenica. Des chasseurs de l'OTAN envoyés pour enquêter ont établi le contact radar et repéré visuellement un hélicoptère MI-8 blanc portant une croix rouge. Les chasseurs sont repartis pour des raisons opérationnelles. L'AWACS a conservé le contact radar jusqu'à ce que l'hélicoptère soit à 30 kilomètres à l'ouest de Mostar. L'appareil survolait une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Faible Basse
902	30 sept.	10 h 56	11 h 18	L'AWACS a établi un contact radar avec un appareil volant à 20 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Pour des raisons opérationnelles, les chasseurs de l'OTAN n'ont pas été en mesure d'enquêter. L'AWACS a perdu le contact à 35 kilomètres à l'ouest de Mostar. L'appareil survolait une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Faible Basse
903	30 sept.	10 h 40	10 h 45	Du personnel de la Mission de contrôle de la Communauté européenne a vu un hélicoptère MI-8 blanc, marqué de deux croix rouges sur le côté, atterrir à 15 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Peu de temps après, l'hélicoptère est reparti. Ce vol a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Inconnue Faible Basse
904	1er oct.	11 h 45	Midi	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar et repéré visuellement un hélicoptère MI-8 blanc portant une bande bleue, qui décollait de Zenica. Les chasseurs ont suivi l'hélicoptère jusqu'à un point situé à 60 kilomètres à l'ouest de Sarajevo. Ce vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible Basse
905	1er oct.	12 h 55	12 h 55	Des observateurs militaires des Nations Unies postés à la carrière de Visca, à 15 kilomètres au sud-ouest de Tuzla, ont vu un hélicoptère MI-8, immatriculé T9-HAA, décoller et faire route vers le sud. Cet hélicoptère transportait cinq passagers et trois grands fûts de pétrole. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud Faible Basse
906	1er oct.	13 h 14	13 h 23	Les chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar et repéré visuellement un hélicoptère MI-8 blanc portant une bande bleue, à 10 kilomètres au sud-est de Zenica. Les chasseurs ont suivi l'hélicoptère jusqu'à ce qu'il atterrisse à Zenica. Ce vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Faible Basse
				[2 octobre : aucune violation signalée]	
907	3 oct.	9 h 45	10 h 8	L'AWACS a établi un contact radar avec un aéronef volant à 15 kilomètres à l'est de Bihac. Les chasseurs de l'OTAN ont été envoyés pour enquêter, mais n'ont pas pu établir le contact radar avec l'aéronef ni le repérer visuellement. L'AWACS a perdu le contact radar à 12 kilomètres au sud de Petrinja. Ce vol a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Faible Basse